PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL
TENUE AU CENTRE BISHOP, SITUÉ AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL
28 SEPTEMBRE 2026, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M^{ME} MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :
M^{me} Mariane Paré, maire
M^{me} Louise St-Cyr, conseillère
M^{me} Hélène Petit, conseillère
M. Claude Lortie, conseiller
M. Jean-Yves Blaquière, conseiller
M. Matthew Dubé, conseiller

Est absente :
M^{me} Chantal Fortier, conseillère

Secrétaire d'assemblée :
M^{me} Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2026

4. Suivi des comités

5. Période questions portant sur les points à l'ordre du jour

6. Correspondance

7. Administration
 7.1 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2025

8. Transport – voirie
 8.1 Installation poteau de télécommunication – Transvision
 8.2 Remplacement de deux (2) portes – Hôtel de ville
 8.3 Autorisation d'embauche – préposé à l'entretien temps partiel 10 h

9. Sécurité publique
 9.1 Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP) pour le brûlage d'un bâtiment désaffecté à des fins de formation et de pratique incendie.

10. Urbanisme
 10.1 Vente d'une parcelle de terrain
 10.2 Appui dépôt d'une demande d'autorisation pour le projet d'une carrière route 112 - reporté

11. Hygiène du milieu
 11.1 Vidange des boues – Station d'épuration

12. Loisir et culture

13. Développement

14. Trésorerie
 14.1 Liste des comptes du 1er septembre 2026
 14.2 Bourses reconnaissances étudiants 2025 et 2026

15. Avis de motion

16. Présentation et dépôt de règlement

17. Adoption de règlement

18. Divers

19. Points du maire et suivi des activités du mois

20. Présentation de projets citoyens

21. Période questions
 21.1 Réponses aux questions des citoyens
 21.2 Questions des citoyens

22. Clôture de la séance

23. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, Mme Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h 00.

2. ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2026-123

IL EST PROPOSÉ PAR MME HÉLÈNE PETIT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2026
RÉSOLUTION 2026-124

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LOUISE ST-CYR, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

M^{me} Louise St-Cyr, conseillère

- Régie des Hameaux - aucune rencontre en septembre mais une prévue en octobre 2026

M^{me} Hélène Petit, conseillère

- Comité du Musée
 - Spectacle bénéfice d'Étienne Drapeau vendredi le 2 octobre 2026

- Comité des attraits
 - La 1re rencontre a eu lieu au début septembre et la prochaine est prévue au mois de novembre 2026

M. Claude Lortie, conseiller

- Comité des loisirs
 - Rencontre pour la mise en place de La Boîte à cadeaux les 21 et 22 novembre 2026
- CCE - aucune rencontre

M. Jean-Yves Blaquière, conseiller

- Comité de la Régie incendie des Rivières
 - En juillet 7 sorties sur 38 concernaient Dudswell et en août 5 sur 35. Le comité se rencontre pour la préparation du budget 2027

- Comité consultatif en urbanisme – aucune rencontre

M^{me} Chantal Fortier, conseillère - absente

- Comité de voirie
- Comité RH

M. Matthew Dubé, conseiller

- Comité de voirie
 - Une rencontre a eu lieu. Il a été mention entre autres de la demande d'installation de Transvision pour un poteau de télécommunication et du besoin d'embaucher pour un poste de préposé à l'entretien 10 h

5. 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 31 août 2026

7. ADMINISTRATION

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2025

8. TRANSPORT - VOIRIE

8.1 INSTALLATION D'UN POTEAU DE TELECOMMUNICATION - TRANSVISION RÉSOLUTION 2026-125

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite offrir davantage de possibilités aux citoyens de Dudswell en matière de services Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT l'offre de Transvision Cookshire Inc**.** visant à implanter un poteau sur le terrain de l'hôtel de ville afin de permettre le déploiement de son service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE Transvision Cookshire Inc**.** offre un montant de 500,00 $ pour l'implantation du poteau sur le terrain de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE Transvision Cookshire Inc**.** offre à la Municipalité un service Internet par fibre optique affaires dédié, avec une connexion de 1 Gbps en téléchargement et 1 Gbps en téléversement, au coût de 75,00 $ par mois, avec un prix fixe pour une période de cinq (5) ans.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-YVES BLAQUIERE, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Transvision Cookshire Inc. pour l'implantation d'un poteau sur le terrain de l'hôtel de ville et pour la fourniture du service Internet par fibre optique dédié, selon les conditions mentionnées ci-dessus;

QUE M^{me} Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, ainsi que M^{me} Mariane Paré, maire, soient autorisées à signer tous les documents nécessaires aux transactions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 REMPLACEMENT DE DEUX (2) PORTES – HÔTEL DE VILLE RÉSOLUTION 2026-126

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont prévus au budget afin d'assurer le maintien et l'entretien des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assurer l'entretien adéquat des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les portes d'entrée de l'hôtel de ville sont en fin de vie utile et nécessitent d'être remplacées;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner au projet auprès de deux (2) fournisseurs potentiels soient :

- Les Constructions Myke Inov inc., au montant de 12 840,00 $, plus les taxes applicables

- Donlox harmer, au montant de 11 450,00 $, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la nature des travaux et afin de prévoir les dépenses imprévues pouvant survenir en cours de réalisation, il serait également recommandé de prévoir une contingence de 15 %**,** soit un montant de 1 171,50 $ avant taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR M. MATTHEW DUBÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal octroi à Donlox Harmer le contrat pour le remplacement des portes d'entrée de l'hôtel de ville, pour un montant de 11 450,00 $**,** plus les taxes applicables et de prévoir une contingence de 15 %**,** soit un montant de 1 171,50 $ avant taxes, le tout conformément à la soumission déposée;

QUE le paiement des dépenses soit autorisé à même le poste budgétaire 02-13050-522**.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 AUTORISATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN À TEMPS PARTIEL 10 H / SEMAINE
RÉSOLUTION 2026-127

CONSIDÉRANT QUE le poste permanent à temps plein (35 heures par semaine) de préposé(e) à l'entretien a été réduit, à la demande du titulaire, à 24 heures par semaine dans le cadre d'une semi-retraite effective depuis janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette diminution d'heures crée un déficit opérationnel qui affecte le maintien des standards de propreté et d'entretien des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour pallier ce manque d'heures, le directeur des travaux publics recommande l'embauche d'un(e) préposé(e) à l'entretien à temps partiel à raison de 10 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche est requise pour assurer la continuité des services et la maintenance adéquate des infrastructures de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE ST-CYR, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, M. Patrick Laflotte, à procéder à l'embauche d'un(e) préposé(e) à l'entretien à temps partiel, à raison de 10 heures par semaine;

QUE les conditions de travail et la rémunération de ce poste soient établies conformément à la *Politique* au sein de la Municipalité;

QUE les crédits nécessaires au financement de ce poste soient puisés à même le budget de fonctionnement courant de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) POUR LE BRÛLAGE D'UN BÂTIMENT DÉSAFFECTÉ À DES FINS DE FORMATION ET DE PRATIQUE INCENDIE
RÉSOLUTION 2026-128

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie des Rivières (ci-après la « Régie incendie des Rivières ») planifie une activité de formation pratique et d'entraînement pour son personnel de lutte contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique nécessite le brûlage contrôlé et supervisé d'une maison désaffectée située au 649, route 112 à Dudswell;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le brûlage de matériaux à ciel ouvert est interdit, sauf si une autorisation expresse est préalablement obtenue du ministère compétent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est le propriétaire du bâtiment et du terrain.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-YVES BLAQUIERE, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'autorisation auprès du *ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)* afin de permettre le brûlage dirigé du bâtiment désaffecté sis au 649, route 112 à Dudswell;

QUE M. Patrick Laflotte, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents, formulaires, demandes et engagements requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à ce que le site soit entièrement sécurisé et nettoyé, et à ce que les débris non combustibles soient éliminés dans un lieu d'enfouissement ou de transfert dûment autorisé à la suite de l'exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 URBANISME

10.1 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RÉSOLUTION 2026-129

CONSIDÉRANT QUE la propriété située au 107, rue Saint-Alphonse contrevient à la règlementation municipale en vigueur concernant l'installation de deux (2) bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 471 993, a formulé une demande de dérogation et une demande de droit acquis pour les non-conformités concernant la marge latérale des deux (2) bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) bâtiments ont été construit sans demandes de permis municipal;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire no 1, situé à l'extrémité arrière du lot 4 471 993 devra être déplacé afin de respecter la marge latérale prévue;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire no 2, abritant le panneau électrique et les équipements de la piscine creusée ne peuvent être déplacée;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment accessoire est à 4,99 mètres et qu'il devrait être à 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'une parcelle de terrain adjacente, actuellement identifiée comme une partie du lot 4 471 578;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation de cette parcelle de terrain, d'une superficie approximative de 81.61 mètres carrés, permettra de régulariser la marge latérale du demandeur conformément à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation de la juste valeur marchande du coût en mètres carrés sera établie auprès du service d'évaluation de la MRC Le Haut-Saint-François conformément aux exigences légales;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels d'un arpenteur-géomètre, d'un notaire et du Registre Foncier seront requis pour procéder aux opérations afin de fusionner ladite parcelle au lot du demandeur et afin de modifier le lot de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-YVES BLAQUIERE, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soit autorisé l'aliénation de gré à gré de la parcelle de terrain mentionnée ci-haut au propriétaire du lot 4 471 993, au prix de 5,00 $ du mètres carrés, juste valeur marchande établie par le service d'évaluation de la MRC Le Haut-Saint-François plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE la Municipalité accepte le plan de lotissement et les descriptions techniques qui seront préparés par l'arpenteur-géomètre aux fins de fusion des lots;

QUE tous les frais inhérents à cette transaction, incluant sans s'y limiter, les frais d'arpentage, de description technique, d'opération cadastrale, les honoraires du notaire et les frais d'inscription au *Registre foncier*, soient entièrement à la charge exclusive du propriétaire du lot 4 471 993;

QUE M^{me} Mariane Paré, maire, et M^{me} Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soient autorisés à signer, au nom de la Municipalité de Dudswell, l'acte de vente officiel ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 APPUI DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET D'UNE CARRIERE ROUTE 112 - REPORTÉ

11 HYGIENE DU MILIEU

11.1 VIDANGE DES BOUES – STATION D'ÉPURATION RÉSOLUTION 2026-130

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la vidange des boues des fosses et stations d'épuration chaque année pour l'usine d'épuration du secteur de Marbleton;

CONSIDÉRANT les prix reçus :

- L'entreprise Enviro 5 - 10 411,32 $ plus les taxes applicables
- L'entreprise Sanitaire Fortier - 6 001,10 $ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Sanitaire Fortier.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} HELENE PETIT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les travaux de vidange, de transport et de disposition des boues pour l'usine d'épuration dans le secteur de Marbleton à l'entreprise Sanitaire Fortier pour un montant total ne dépassant pas 6 007,10 $, plus taxes applicables;

QUE considérant la nature des travaux à exécuter, il y aurait aussi lieu de prévoir une provision ne dépassant pas 20 % du montant du contrat, soit 1 201,00 $, plus taxes applicables, pour travaux supplémentaires et imprévus.

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 415 00 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 LOISIRS ET CULTURE

13 DEVELOPPEMENT

14 TRÉSORERIE

14.1 COMPTES DU 1er AU 28 SEPTEMBRE 2026 RÉSOLUTION 2026-131

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LOUISE ST-CYR, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

TOTAL DES CHÈQUES	28 455,35 $
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	250 395,37 $
TOTAL	**278 850,72 $**
ADMIN	71 961,17 $
ÉLUS	8 869,53 $
TOTAL SALAIRE, DAS, AVANTAGES SOCIAUX	**80 830,70 $**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 BOURSES RECONNAISSANCES ÉTUDIANTS 2025 ET 2026 RÉSOLUTION 2026-132

CONSIDÉRANT QUE chaque année, une soirée de reconnaissance est organisée en l'honneur de nos jeunes finissants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité remet une bourse de reconnaissance d'une valeur de 200,00 $ à tous les étudiants de Dudswell ayant terminé leurs études secondaires;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants finissants de 2025 et 2026 ont reçus une lettre les invitant à fournir une preuve de l'obtention du diplôme d'études secondaires.

IL EST PROPOSÉ PAR MME HELENE PETIT CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dudswell accorde une bourse de 200,00 $ aux finissants diplômés de Dudswell qui en ont fait la demande;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 AVIS DE MOTION

16 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

17 ADOPTION DE RÈGLEMENT

18 DIVERS

19 POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

20 PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS

21 2E PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ 35 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au *Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal* :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

→ s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
→ s'adresser au président de la séance;
→ poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

→ s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
→ s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
→ obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Question : Pourquoi la liste des comptes à adopter n'est pas disponible pour les citoyens ?

Question : Concernant le lot au 649, route 112 mentionné dans une des résolutions, est-ce le lot acheté par la Municipalité ?

Question : Est-ce que la Municipalité a modifié le *Règlement de zonage* pour permettre la construction d'une maison neuve au coin de la route 112 et le chemin Gilbert ?

Question : Pourquoi il n'a pas été mentionnée lors de la séance d'avril 2026 que l'achat d'un nouveau camion incluait des équipements ?

Question : Qu'est-ce que la Municipalité va faire avec le camion Kenworth 2007. Est-ce que le montant de la vente couvrira la balance du prêt ?

22 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M[me] Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

23 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 19 h 35.

Présidente	Secrétaire
_____	_____
Mariane Paré	Louise Brière
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière par intérim